

FONTENAI INFORMATIONS

BULLETIN N °13

Juillet 2016

**DANS CE
NUMERO**



« Le Bourg et les nouveaux lampadaires »

**EFFACEMENT
DES RESEAUX**

1

BUDGET

1

**TAXES
CCAS**

2

**ENTRETIEN DE
LA COMMUNE**

2

CIVISME

2

ETAT CIVIL

2

**SITE INTERNET
PERMANENCES
DE LA MAIRIE**

2

Enfin !!

L'effacement des réseaux dans le bourg de FONTENAI touche à sa fin. Toutefois, il reste encore deux poteaux à enlever et la programmation horaire de l'éclairage à finaliser.

La remise en état de la voirie devrait être réalisée, très prochainement.

Les 28 lampadaires équipés d'ampoules LED génèrent des économies d'énergie. C'est une action à la fois écologique et économique.

Une fois de plus, Mme le Maire et le Conseil Municipal, conscients du désagrément occasionné, remercient les habitants du bourg pour leur patience et leur compréhension.

BUDGET

En présence de Monsieur le Trésorier : M. Michel NICLOUX, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 qui présente un excédent global de **182 437,32 €**, soit un excédent de fonctionnement de **255 115,57€** et un déficit d'investissement avec les restes à réaliser de **72 678,25 €**.

Le conseil a ensuite voté le budget 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses soit **288 233,32 €** en fonctionnement et **276 300 €** en investissement.

TAXES

Les taux d'imposition pour 2016 (inchangés pour la commune) sont les suivants :

	Commune	Argentan Intercom	Total
Taxe d'habitation	12,92 %	9,20 %	22,12 %
Taxe foncière bâtie	7,24 %	10,37 %	17,61 %
Taxe foncière non bâtie	14,93 %	11,95 %	26,88 %

CCAS

Les membres du CCAS approuvent le compte administratif 2015 qui se solde par un excédent de 6 639,82€

La loi NOTRE du 07/08/2015 permet de dissoudre le CCAS des communes de moins de 1500 habitants. Le conseil Municipal, en date du 01/01/2016, vote donc à l'unanimité cette dissolution, sachant que la commune peut exercer directement les attributions du CCAS.

Toutefois, le Conseil décide de la création d'une commission sociale en conservant les mêmes membres. Elle assurera aussi les mêmes fonctions au sein de la commune (Noël des enfants , repas des anciens, demandes particulières.....)

Présidente : - Mme Christiane DIVAY

3 Membres élus : - Mme Michèle BALLON, Mme Jacqueline BOISARD, Mme Evelyne GOURDAN

3 Membres choisis : - Mme Karine CHAPPE, Mme Érika LOUDIÈRE, Mme Denise VIEL

ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a renouvelé l'intervention d'A.C.I développement pour une période de 6 mois. Des démarches sont toujours en cours pour l'embauche d'un cantonnier qui serait polyvalent.

CIVISME

Un rappel à propos des ordures ménagères.

Il est demandé à chacun de faire un effort pour trier ses déchets. Le camion « SITCOM » passe le **Mercredi matin** pour récupérer les **ordures ménagères** (de porte à porte).

Des containers pour le tri sélectif (verre, emballages, journaux, plastiques) sont à votre disposition auprès de la salle polyvalente. Pour les **déchets verts, les cartons, les métaux, les gravats, les encombrants, les huiles usagées**, il est obligatoire de les déposer à la déchetterie d'ARGENTAN.

ETAT CIVIL

SITE INTERNET

Le site internet de la commune de Fontenai est le suivant : <http://www.mairie-fontenai-sur-orne.fr>
Vous pouvez le consulter et si vous souhaitez recevoir des informations en direct. Pensez à nous transmettre votre adresse mail.

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Mardi 16h00 à 18h00

Mercredi 10h30 à 12h00